

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**DIRECTION DE L'EDUCATION
WILAYA DE TEBESSA
NIF :0990.1201.90008.23**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N°12/2026**

- Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02, du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

-La direction de l'éducation de la wilaya de Tébessa porte a la connaissance des soumissionnaires ayant participés a l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 12/2026 paru dans les quotidiens nationaux " **Aujourd'hui News** " Le : 03/08/2026 ", **Al Kora News** " Le 10/08/2026, et Press Electronique «**Dz Watch** » le : 30/07/2026 , « **Akhbar dzair** » Le : 30/07/2026 et **BOMOP**, portant :

**▪ Opération : RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET
SESCOMPOSANTS POUR LES ETABLISSEMENTS DU CYCLE
MOYEN A TRAVERS LA WILAYA .**

- **Lot 01 : Equipements scolaire administratifs.**
- **Lot 02 : Equipements Tables Laboratoires Scientifique.**

Et à l'issue des résultats de l'évaluation des offres, l'opération est attribuée provisoirement comme suit :

LOT	SOUSSIONNAIRE	Note Technique / 60	MONTANT EN T.T.C (DA)	Observation
Lot N° 01	EURL ONYX CONSTRUCTION TRADING NIF : 001212058399317	45.66	30 414 519.80 Après révision et correction	OFFRE ADMISE MOINS DISANTE
Lot N° 02	INFRUCTUEUSE INSUFFISANT D'AP			

Conformément à l'article 82 , alinéa 02,03et 04 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. la direction de l'éducation de la wilaya de Tébessa invite l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution provisoire

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tébessa dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

DIRECTEUR DE L'EDUCATION